



## Installation d'une société dans un lotissement

Par **aspejic**, le **24/11/2009** à **10:48**

Bonjour,

J'habite une maison individuelle dans un lotissement et récemment, la maison voisine a été louée par une société qui trouble le calme qui régnait dans cette partie du lotissement dans le sens où certains jours, ses activités attirent sur place pas moins de 12 à 14 véhicules (voitures individuelles ou véhicules utilitaires du personnel, des clients et autres prestataires éventuels)

Ma question : Une telle société a-t-elle le droit d'implanter ses activités en louant une maison individuelle dans un lotissement ?

Merci pour les réponses éventuelles.